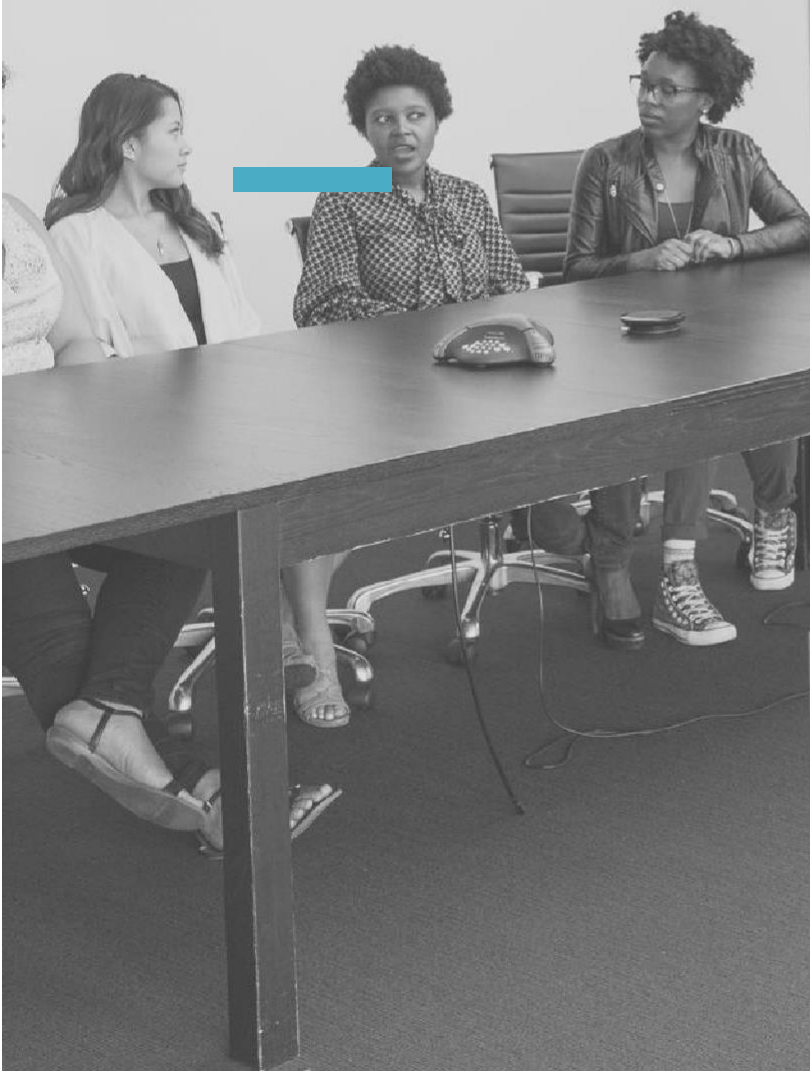


## Formation Immobilier n°15

# La rénovation énergétique des bâtiments

Durée : 7 heures



## PROGRAMME DE FORMATION

Programme de formation prévu par le décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier

Intitulé de la formation : Formation Loi Alur

Thématique : La rénovation énergétique des bâtiments

Objectifs :

Les principaux objectifs de la formation loi ALUR sont les suivants :

- ✓ Être à jour des modifications récentes au niveau de la législation
- ✓ Suivre les évolutions liées à la profession dans le cadre de la formation continue des professionnels de l'immobilier
- ✓ Connaître les conditions d'exercice de la profession
- ✓ Développer un portefeuille dans le respect de la réglementation
- ✓ Maintenir et renforcer des connaissances et des compétences liées à l'exercice du métier
- ✓ Comprendre les enjeux de la rénovation énergétique des bâtiments
- ✓ Connaître la réglementation et les normes en vigueur
- ✓ Maîtriser les choix techniques possibles et les aides de l'état pour la rénovation énergétique.

Compétences :

L'acquisition de compétences visées par la formation loi Alur dans sa thématique « La rénovation énergétique des bâtiments » se décompose en 6 parties que nous verrons plus en détail ci-dessous.

La formation répond aux obligations de formation des agents immobiliers, mandataires et salariés des agences immobilières prévues par le décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier.

La formation vise l'acquisition de connaissances nécessaires liées à l'exercice de la profession d'acteur immobilier.

Public visé :

Toute personne exerçant en tant que professionnel de l'immobilier. Il n'y a pas de condition de diplôme ou de niveau d'étude. La formation s'adresse uniquement à des personnes en cours d'activité.

Prérequis :

Les modalités d'accès à cette formation n'exigent aucune connaissance spécifique.

La formation étant en e-learning, les stagiaires ont besoin d'un ordinateur/tablette et d'une connexion internet.

Bloc de compétences :

Cette formation n'est pas accessible par blocs de compétences.

Débouchés :

Être à jour de ses obligations de formation professionnelle continue pour le développement des compétences.

Suite de parcours :

Le professionnel de l'immobilier peut également s'orienter dans le domaine du crédit s'il souhaite développer ses champs de compétences. La formation IOBSP niveau 1 peut lui permettre de devenir courtier en crédit.

Passerelles :

Pas de passerelles.

Equivalences :

Pas d'équivalences.

Durée de la formation : 7 heures

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Au moyen d'un accès e-learning, le stagiaire étudiera l'ensemble des savoirs et techniques nécessaires à ses obligations de formation continue. Le temps minimum de formation est de 7 heures. Ce temps prend en compte :

- L'étude des cours sur e-learning
- Les contrôles de connaissances et études de cas fournis par l'organisme de formation

Le responsable pédagogique est à la disposition de chaque stagiaire pour toute question, par mail à [support@espace-elearning.fr](mailto:support@espace-elearning.fr), par téléphone au 03.62.26.36.50, ou sur l'outil elearning (question posée en direct).

Modalités d'évaluation :

A l'issue de la formation, chaque apprenant aura passé un contrôle de connaissances et/ou étude de cas. Chaque formation est validée lorsque l'apprenant a obtenu une note supérieure à 70% sur le contrôle de connaissances final.

Taux de réussite à la formation :

Le taux de réussite pour cette formation est supérieur à 95%.

Cliquez sur le lien pour consulter le détail des taux de réussite par formation : [Statistiques formations](#)



## **MODULE 1 : LES ENJEUX DE LA RENOVATION ENERGETIQUE**

1. Les enjeux environnementaux
2. Les enjeux économiques
3. L'amélioration du confort et de la qualité de vie

## **MODULE 2 : LA REGLEMENTATION ET LES NORMES EN VIGUEUR**

1. Le GIEC
2. La loi Climat et Résilience
3. Les réglementations thermiques (RT 2012, RE 2020)
4. Le label Bâtiment Basse Consommation (Label BBC)
5. Le DPE

## **MODULE 3 : LES CHOIX TECHNIQUES**

1. Les différents modes de chauffage économes en énergie
2. Les techniques d'isolation thermique pour réduire la consommation d'énergie

## **MODULE 4 : LES AIDES DE L'ETAT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE**

1. MaPrimeRénov'
2. La prime « Coup de pouce chauffage »
3. L'éco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ)
4. Le chèque énergie
5. L'exonération de la taxe foncière
5. Les certificats d'économie d'énergie (CEE)

## **MODULE 5 : LES ETAPES CLES D'UNE RENOVATION ENERGETIQUE**

1. Les étapes clés de la rénovation énergétique
2. Les différents types de rénovation énergétique
3. Les pièges à éviter dans un projet de rénovation énergétique

## **MODULE 6 : FAQ ET VIDEOS COMPLEMENTAIRES**

1. Questions/réponses sur la SCI
2. Quelques vidéos pour aller plus loin